

DOSSIER DE PRESSE

**Double tentative d'assassinat :
pourvoi en cassation contre l'arrêt de
la Cour d'assises de la Dordogne**



Condamné à vingt-cinq ans de prison en appel, il se pourvoit en cassation

Lecture 1 min

Accueil • Justice



Me Édouard Martial, Me Julie Elduayen et Me Julien Plouton avaient assuré la défense

à Périgueux. © Crédit photo : archives Stéphane Klein/ « Sud Ouest »

Par Clément Bouynet
Publié le 17/05/2023 à 8h20
Mis à jour le 17/05/2023 à 17h34

S'ABONNER



PREMIUM

Sur Web, Tablette et Mobile

- > Le journal et ses suppléments
- > L'accès aux articles abonnés
- > L'Édition du soir
- > Le club Abonnés

Monsieur P. avait tenté de tuer son ex-compagne et un ami de cette dernière le 7 mars 2019 à Bordeaux

C'est le dernier recours possible. **Monsieur P.**, 35 ans, a décidé de se pourvoir en cassation. L'information a été confirmée par l'un des avocats qui l'a défendu en appel, Me Julien Plouton.

Monsieur P. a été reconnu coupable de double tentative d'assassinat. Le 7 mars 2019, cours d'Alsace-et-Lorraine à Bordeaux, il s'était introduit au domicile de son ex-compagne à coups de marteau. Par la suite, plusieurs coups de feu avaient été tirés, un projectile atteignant un ami de son ex.

SUR LE MÊME SUJET

Un homme condamné en appel à vingt-cinq ans de réclusion pour une double tentative d'assassinat à Bordeaux

Monsieur P. a été condamné, mardi 9 mai à Périgueux, à vingt-cinq de réclusion criminelle. Le 7 mars 2019 à Bordeaux, il avait tenté de tuer son ex-compagne et un ami de cette dernière



SUR LE MÊME SUJET

Cour d'assises de la Gironde : condamné à 25 ans de réclusion criminelle pour une double tentative d'assassinat

C'est l'heure du verdict pour **Monsieur P.** 34 ans, jugé depuis lundi 28 février 2022 pour tentatives d'homicide sur son ex-compagne et l'ami de celle-ci, resté la protéger, il y a presque trois ans à Bordeaux



A LIRE AUSSI

Disparition de Leslie et Kevin : du nouveau sur l'enquête
Disparue depuis le 10 octobre, Lylou, 13 ans, a été retrouvée

LES SUJETS ASSOCIÉS

Justice Faits divers Bordeaux Gironde Dordogne Périgueux

En première instance, le trentenaire, né en Côte d'Ivoire, avait été condamné à vingt-cinq ans de réclusion criminelle. Une peine confirmée en appel, mardi 9 mai, à Périgueux.

Pour accéder à l'article :

<https://www.sudouest.fr/justice/condamne-a-25-ans-de-prison-en-appel-il-se-pourvoit-en-cassation-15187862.php>

Réservé aux abonnés

Un homme condamné en appel à vingt-cinq ans de réclusion pour une double tentative d'assassinat à Bordeaux

Lecture 2 min

Accueil • Justice



© Crédit photo : Stéphane Klein/ « Sud Ouest »

Par Clément Bouynet
Publié le 09/05/2023 à 21h13
Mis à jour le 18/05/2023 à 10h28



Monsieur P. a été condamné, mardi 9 mai à Périgueux, à vingt-cinq de réclusion criminelle. Le 7 mars 2019 à Bordeaux, il avait tenté de tuer son ex-compagne et un ami de cette dernière

« L'enjeu, c'est que vous reconnaissiez que l'accusé a eu l'intention de tuer. » Me Victoire Sirol, avocate d'une des parties civiles, a posé dans sa plaidoirie les enjeux du procès de **Monsieur P. , 35 ans, jugé en appel devant la cour d'assises de la Dordogne**. En première instance, le trentenaire avait été condamné à vingt-cinq ans de réclusion criminelle pour double tentative d'assassinat. Une peine confirmée en appel mardi 9 mai.

Après cinq jours d'audience, la cour a donc fini de retracer le scénario d'une nuit d'horreur survenue en plein centre-ville de Bordeaux, cours d'Alsace-et-Lorraine. C'était le 7 mars 2019. **Monsieur P.** s'était introduit à coups de marteau au domicile de son ex-compagne, qui vivait avec sa fille de 7 ans. Plusieurs coups de feu avaient été tirés, un projectile atteignant un proche de l'ex-petite amie, qui avait tenté de s'interposer.

PREMIUM

Sur Web, Tablette et Mobile

- > Le journal et ses suppléments
- > L'accès aux articles abonnés
- > L'Édition du soir
- > Le club Abonnés
- > Les Formats Longs
- > Les Archives depuis 1944

MON ESPACE PREMIUM

« C'est de la haine »

L'ancienne compagne de **Monsieur P.** redoutait pareille scène. Son avocate, Me Lenaïg Hamon, martèle : « Trois mains courantes, deux plaintes. Lorsqu'elle a amorcé la rupture, le cauchemar a commencé. C'est pareil pour tous les féminicides : lorsque la proie s'échappe, on préfère la supprimer plutôt que de la laisser partir. »

L'avocate générale, Odile de Fritsch, a appuyé ce propos et a requis vingt-cinq ans de réclusion criminelle : « Il fallait en finir avec celle qui l'obsédait depuis des semaines. Ce n'est pas de la colère, c'est de la haine. » Dans le box, l'accusé, tête baissée, reste impassible. Né en Côte d'Ivoire, abandonné par son père et temporairement par sa mère, il a déjà été condamné pour des faits de violences conjugales.

« Mon client n'est pas qu'un casier judiciaire », a coupé Me Julie Elduayen, repoussant avec insistance la préméditation, élément juridique indispensable à la qualification de tentative d'assassinat.

Daval et Dupin

« Ce n'est pas un massacreur de femmes comme on essaye de vous le faire croire », a complété Me Julien Plouton, un autre avocat de l'accusé. Ce dernier a insisté sur les faits, qui se sont déroulés en deux temps. « Est-ce que vous pensez que, s'il y avait vraiment préméditation de tuer, il aurait attendu quatorze minutes avant de revenir ? **Monsieur P.** n'avait aucune maîtrise, aucun contrôle, aucune lucidité. » Son troisième avocat, Me Édouard Martial, a également renchéri : « Mon client pointe une arme sur le front de son ex. Il n'a qu'à appuyer sur la détente mais il ne le fera jamais. »

Me Plouton a asséné : « Dans ce même tribunal, il y a quelques jours, un homme déjà condamné pour des violences sur son ex et qui a tiré sur un hélicoptère de la gendarmerie a été jugé. Il s'agissait de celui qu'on a appelé 'le forcené de la Dordogne' : Terry Dupin. Il a écopé de dix ans de prison. On en demande vingt-cinq pour **Monsieur P.** » « Jonathann Daval, qui a tué sa compagne et caché des preuves, a écopé de cette peine », a conclu Me Martial. Des arguments de la défense visiblement insuffisants pour infléchir la position des jurés.

Pour accéder à l'article :

<https://www.sudouest.fr/justice/un-homme-condamne-en-appel-a-vingt-cinq-ans-de-reclusion-pour-une-double-tentative-d-assassinat-a-bordeaux-15095017.php>